

Décision n° 2026-43 du *22 juin 2026*
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Sud-Ouest, ordonnateur
secondaire

Le directeur de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2026 portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2026-18 du 6 mars 2026 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2025-58 du 14 octobre 2025.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 22 juin 2026

Le directeur



Signature numérique de GANDON
Benoit (benoit.gandon)
Date : 2026.06.22 09:22:01 +02'00'

Benoît Gandon

Annexe 1

- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire (jusqu'au 30 juin 2026) ;
- Madame Gihen Ben Mehdi Lheureux, directrice déléguée au pilotage budgétaire (à compter du 1^{er} août 2026) ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Romain Tillaye, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

Annexe 2

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Christine Pagès, gestionnaire budgétaire.

Annexe 3

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.

Annexe 4

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.

Annexe 5

Pour l'ensemble de la direction :

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.

Au sein du département mobilités

- Pour le département, Madame Marie Gadrat et Monsieur Jérôme Albaret ;
- Pour le groupe sécurité des déplacements et des infrastructures, Monsieur François Menaut ;
- Pour le groupe politique de mobilité durable, Madame May-Jeanne Thai-Van ;
- Pour le groupe mobilité intelligente et modélisation, Monsieur Frédéric Lescommères.

Au sein du département territoires

- Pour le département, Monsieur Fabrice Marie et Madame Catherine Léonard ;
- Pour le groupe aménagement et environnement, Madame Catherine Léonard ;
- Pour le groupe cohésion des territoires, Madame Brigitte Pouget ;
- Pour le groupe eau, risques, résilience, Monsieur Didier Felts ;
- Pour le groupe bâtiment durable, Monsieur Andres Litvak.

Au sein du département infrastructures

- Pour le département, Madame Virginie Perier ;
- Pour le groupe gestion du patrimoine et géotechnique, Monsieur Laurent Moriceau, Monsieur Gilles Valdeyron et Madame Nathalie Charrier ;
- Pour le groupe surveillance des ouvrages d'art, Madame Virginie Perier et Monsieur Bastien Vaurigaud ;
- Pour le groupe études ouvrage d'art, Monsieur Philippe Jandin.

Au sein du secrétariat général

- Pour le secrétariat général, Monsieur Benjamin Arnal ;
- Pour le groupe pilotage des ressources humaines, Madame Marjorie Bobis ;
- Pour le groupe moyens généraux, Monsieur Vincent Binet ;
- Pour la mission pilotage budgétaire, Madame Valérie Lahouste.